



**PAYS de
BÉARN** PA-PREFECTURE-AR

24 JUIN 2020

SERVICE

**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain
Pays de Béarn
Séance du 12 juin 2020**

Date de la convocation : 5 juin 2020
Nombre de délégués en exercice : 57

Etaient présents :

Délégués titulaires :

M. François BAYROU, M. Jacques CASSIAU-HAURIE, M. Arthur FINZI, M. Daniel LACRAMPE, M. Jean-Pierre MIMIAGUE, M. Jean LABOUR, M. Jean-Paul CASAUBON, M. Christian PETCHOT-BACQUE, Mme Lydie ALTHAPE, M. Patrick BALDAN, M. Jean-Pierre BARRERE, M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, M. Serge CASTAIGNAU, M. Thierry CARRERE, Mme Odile DENIS, M. Francis DOUX, M. André DUCHATEAU, M. Marc DUFAU, M. Bernard DUPONT, M. Laurent KELLER, M. Christian LAINE, M. Francis LANSALOT-MATRAS, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Arnaud MOULIE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Charles PELANNE, M. Jean-Louis PERES, M. Eric SAUBATTE, Mme Monique SEMAVOINE, M. Patrick TASSERIE.

Délégués suppléants :

M. Victor DUDRET a suppléé M. Claude FERRATO, M. Jean-Yves COURREGES a suppléé Mme Jeanine LAVIE-HOURCADE, M. Michel CAPERAN a suppléé Mme Josy POUEYTO, M. Alain CAPERET a suppléé M. Michel CASSOU, M. Jean-Marie BERCHON a suppléé M. Guy CHABROUT.

Etaient représentés :

M. Philippe GARCIA a donné pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE, M. Emmanuel HANON a donné pouvoir à M. Patrick TASSERIE, Mme Elisabeth MEDARD a donné pouvoir à M. Daniel LACRAMPE, M. Christian ROCHÉ a donné pouvoir à M. Arthur FINZI, M. Yves SALANAVE-PÉHÉ a donné pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE, M. Alain TREPEU a donné pouvoir à Arthur FINZI.

Etaient excusés :

M. Michel BERNOS, Mme Françoise BESSONNEAU, M. Marc CABANE, M. Pierre CASABONNE, M. Dino FORTE, Mme Nadia GRAMMONTIN, Mme Annie HILD, Mme Michèle LABAN-WINOGRAD, M. Frédéric LAHORE, M. Jean-Yves LALANNE, M. Didier LARRIEU, M. Patrice LAURENT, M. David MIRANDE, M. Jacques PEDEHONTAA, M. Francis PEES, M. Claude SERRES-COUSINE.

Secrétaire de séance : M. Nicolas PATRIARCHE

N°2 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Rapporteur : Monsieur PERES

Mesdames, Messieurs,

Le Receveur du Pôle Métropolitain du Pays de Béarn a transmis le compte de gestion pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2019.

Il a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés sur l'exercice 2019, et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Il vous appartient de bien vouloir déclarer que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de votre part.

Cette délibération est examinée dans le cadre d'une séance qui se tient en vertu de l'ordonnance N°2020-391 du 1er avril 2020, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19. Les articles 2 et 6 de l'ordonnance exposent les modalités d'organisation et de vote. L'ensemble des membres présents a, au préalable, validé ces modalités.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,



**Le Président
François BAYROU**